



Revalorisation de la pension alimentaire

Par **phinou8629**, le **31/03/2009** à **19:10**

Bonjour,

Les revenus du pere ont changé. Il a vendu sa maison donc n'a plus de credit immobilier, il a trouvé un nouvel emploi en CDI à temps plein superieur au SMIC.

Nous étions en union libre.

Notre enfant a aujourd'hui 5 ans.

Aucune revalorisation de pension alimentaire n'a jamais ete faite de la part de l'un comme de l'autre depuis trois ans alors qu'il fallait le faire tous les mois de janvier stipulé sur le jugement. Aujourd'hui , depuis decembre 2008, il a de bons revenus ce qui n'etait pas le cas lors du jugement et j'aimerais savoir si je peux contacter le JAF pour la revalorisation maintenant ou s'il vaut mieux attendre janvier 2010. le juge va t il se baser sur 2008 ou sur sa situation actuelle ?

vous remerciant de votre reponse.

cordialement

delphine